

INSCRIPTION

Brocante FOIRE AUX POMMES du 6 septembre 2026

Rue François DUJARDIN uniquement

PARTICULIERS

Nom:.....Prenom

Adresse:

Code postal: Commune

Joindre **obligatoirement** une **photocopie de l'un des 2 documents**

- Carte d'identité n°.....
- ou Permis de conduire n°.....

Date et lieu de délivrance:

PROFESSIONNELS

Nom et Prénom de la personne morale représentée:

Profession ou intitulé du commerce:

Adresse:

Code postal: Commune:

☐ Registre du commerce ou ☐ Registre des métiers n°.....

Date et lieu de délivrance:

Objets déclarés à la vente:

- | | | |
|----------------------|----------------------|--------------------------|
| • Vaisselle | Collections diverses | Produits artisanaux |
| • Vêtements | Revue diverses | Jouets |
| • Outillage | Électroménager | Disques/CD/cassettes/DVD |
| Hi-fi / Informatique | Autres | |

Prix du mètre 1 € pour les habitants de Neuilly saint Front
 2 € pour les extérieurs
 3 € pour les professionnels

INSCRIPTION : **joindre obligatoirement le règlement**

Nombre de mètres: x € soit:€

Espèces ou chèque à l'ordre du **COMITE DE LA FOIRE AUX POMMES** :

Fait à.....

signature

Le

Les emplacements seront attribués dans l'ordre reçu des inscriptions,
Les habitants sont prioritaires devant chez eux

SEULS LES EMPLACEMENTS PAYES LORS DE L'INSCRIPTION SERONT RÉSERVÉS

BROCANTE VIDE-GRENIER du DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2026

Organisée par : COMITE DE LA FOIRE AUX POMMES

18 Rue Saint Rémi au Mont
02470 NEUILLY SAINT FRONT

REGLEMENT

La brocante se déroulera **Rue FRANCOIS DUJARDIN** après la Place André Cardon.

Cette rue sera interdite à la circulation à partir de 6 H 30 (arrêté municipal)

Une déviation sera mise en place.

SONT ADMIS A EXPOSER :

Les commerçants et artisans patentés, les particuliers.

La vente de boissons est réservée uniquement aux organisateurs.

TARIFS réservation à partir de 2 mètres minimum

- **1 euro le mètre linéaire** pour les exposants domiciliés à NEUILLY St FRONT
- **2 euros le mètre linéaire** pour les exposants NON domiciliés à NEUILLY St FRONT
- **3 euros le ml pour les professionnels**

ORGANISATION

Le placement s'effectuera à partir de **6 h 45** le matin du jour de la brocante.

Seuls les exposants **préalablement inscrits et ayant réglés** pourront accéder aux emplacements réservés (des membres du comité de la Foire aux Pommes vous accueilleront pour vous placer).

Tout emplacement réservé et non occupé à 8h 00 sera considéré comme libre, et redistribué par les organisateurs.

La responsabilité du COMITE DE LA FOIRE AUX POMMES ne sera en aucun cas engagée pour tout incident, vol, détérioration ou effraction quel qu'en soit l'origine ou le lieu.

Les exposants devront laisser leur emplacement propre après leur départ.

POUR TOUS LES EXPOSANTS

Chaque exposant est supposé avoir pris connaissance des loi, décret, circulaire en vigueur concernant la vente d'objets (loi n° 96-603 du 05/07/96, décret n° 96-1097 du 16/12/96, circulaire du 16/01/97).

Chaque exposant a photocopie , de la note d'information relative à la vente et revente d'objets et a connaissance des peines encourues pour tout vendeur d'objets volés (articles 321-1 à 32-8 du nouveau code pénal).

INSCRIPTIONS

Les exposants devront renvoyer leur engagement d'inscription pour le **2 septembre 2026** au plus tard avec :

- - photocopie de la carte d'identité pour les particuliers
- - photocopie de l'extrait K bis pour les professionnels patentés

SEULS LES EMPLACEMENTS PAYES LORS DE L'INSCRIPTION SERONT RÉSERVÉS

- **INSCRIPTIONS: Librairie NEUILLY PAGES**